



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Editorial : « L'OMC face au risque de fragmentation de l'économie mondiale ».

Juillet-Août

2023

Editorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
p.2

Activités
régulières de
l'Organisation
p.3

Activités de la
France à l'OMC
p.8

Calendrier de
l'OMC
p. 09

Le monde actuel est confronté à de nombreux challenges, tant géopolitiques que climatiques, et économiques, qui accroissent le risque de fragmentation de l'économie mondiale. Déjà matérialisé par la hausse des mesures restrictives au commerce ces dernières années et les tensions sur les chaînes d'approvisionnement pendant la crise sanitaire, ce risque s'accroît avec les tensions géopolitiques et le risque de constitution de plusieurs blocs économiques rivaux.

L'OMC comme le FMI ont alerté récemment sur le coût économique élevé qu'aurait cette fragmentation pour tous les pays, mais plus encore pour les pays en développement. Bien que les estimations varient, une [étude](#) du FMI estime que l'augmentation des restrictions au commerce international pourrait réduire la production économique mondiale de 7 % à long terme, soit l'équivalent de la taille combinée des économies française et allemande.

Les économistes de l'OMC ont analysé quant à eux différents scénarios sur le futur du commerce mondial, d'une reprise de la coopération internationale (« reglobalisation ») à une scission en deux blocs commerciaux rivaux, en passant par des schémas de rivalité partielle entre plusieurs blocs. Selon eux, le niveau à long terme (jusqu'en 2050) du PIB mondial réel pourrait diminuer d'au moins 5 %, certaines économies en développement étant confrontées à des pertes de bien-être à deux chiffres ([ici](#)).

Ces scénarios sombres peuvent être évités ou leurs effets les plus négatifs sur la croissance mondiale atténués. Les ministres du commerce extérieur des pays du G20 viennent ainsi lors de leur réunion de Jaipur ([ici](#)) en Inde de réaffirmer « qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, juste, ouvert, inclusif, équitable, durable et transparent, avec l'OMC en son centre, est indispensable pour faire progresser nos objectifs communs de croissance inclusive, d'innovation, de création d'emplois et de développement durable ».

L'OMC, malgré tous ses défauts bien connus qu'accroissent les tensions actuelles, joue un rôle important à cet égard. Tout d'abord, en continuant de garantir stabilité et prévisibilité des règles commerciales internationales, d'où l'importance des travaux en cours pour réparer son système de règlement des différends. Ensuite, en encourageant des accords sur les défis communs pour lesquels un consensus est atteignable, à l'image de l'accord de l'OMC de juin 2022 sur l'interdiction des subventions à la pêche illégale. Enfin, en étant un lieu de dialogue et d'échanges sur les enjeux nécessitant une plus grande compréhension mutuelle et coopération internationale, par exemple sur le numérique, l'environnement et la politique industrielle.

Une feuille de route ambitieuse alors que débute la préparation de la 13^{ème} conférence ministérielle de l'OMC à Abou Dhabi fin février 2024.

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Quatrième « semaine pêche » - du 10 au 14 juillet 2023

Les négociations pêche à l'OMC visent à compléter l'accord sur les subventions de juin 2022 avec des **disciplines portant sur les subventions à la surcapacité et à la surpêche (SCSP)**, en application de l'ODD 14.6 qui vise l'élimination des subventions nuisibles. L'objectif est d'aboutir pour la MC13 en février 2024.

Dans la continuité des échanges de juin, **la semaine fut consacrée à l'approche hybride (c'est-à-dire le maintien des subventions si des mesures de gestion soutenable existent)**.

Huit propositions sont sur la table. En plus des 5 textes de juin (Chine, ACP, Norvège, Australie, Amérique latine), les propositions de Fiji, du groupe des PMA et de l'Indonésie ont été discutées.

Pour mémoire, la **proposition chinoise** étend l'exception pour gestion soutenable à la pêche en eaux lointaines (c'est-à-dire au-delà de la juridiction nationale du membre). Cette proposition ne réunit quasiment aucun soutien.

Pour mémoire, les **propositions norvégienne, australienne et de pays d'Amérique latine** introduisent une approche hybride plus exigeante pour les pays développés (Norvège), au-delà de 5% de subventions (Australie) et pour certains soutiens (Amérique latine). Ces propositions suscitent de l'intérêt de la part de nombreux membres.

Les **trois textes des ACP, des PMA et de l'Indonésie ciblent les subventions bénéficiant aux flottes industrielles à large échelle (ILE)**, pour lesquelles l'exception pour gestion

soutenable est supprimée (PMA, Indonésie) ou difficilement activable (ACP). Par ailleurs ces textes prévoient un TSD très large, qui exclut de toute discipline les subventions que les PED accordent à leur flotte dans leur ZEE.

La **proposition de Fiji** prévoit un plafond d'aide à 60% des subventions moyennes accordées par le membre en 2020-2022. Cette proposition paraît peu opérationnelle du fait de l'opacité sur les subventions.

Le **traitement de la Chine** est une préoccupation. Plusieurs propositions (ACP, PMA, Indonésie, Fiji) prévoient un opt-out volontaire de la catégorie de PED. A l'inverse, la Norvège et les pays d'Amérique latine proposent que les membres pêchant « au-delà de la zone FAO adjacente » soient exclus réglementairement du bénéfice du TSD.

La prochaine semaine pêche aura lieu **du 18 au 22 septembre**. Une proposition du Royaume-Uni est intervenue le 20 juillet. Une proposition indienne est annoncée.

Le 19 juillet s'est tenue la première réunion pour déterminer les modalités du futur comité des subventions à la pêche, qui se réunira lorsque l'accord de juin 2022 entrera en vigueur (109 ratifications requises, dont 41 intervenues à ce jour). Un facilitateur argentin est en charge.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Initiative plurilatérale sur le commerce électronique - Cycle de négociation de juillet (du 26 au 28 juillet 2023)

Du 26 au 28 juillet 2023, avant la pause estivale et alors que trois cycles de négociations demeurent avant l'échéance de la fin de l'année 2023, à laquelle **les coordinateurs de l'initiative (Australie, Japon, Singapour) veulent voir les négociations se conclure sur la substance, les Membres participant à l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique se réunissent à nouveau**. Les ambassadeurs coordinateurs de l'initiative ont appelé les Membres à faire évoluer progressivement leurs positions, de l'expression de positions nationales à l'expression de positions permettant de faire converger l'ensemble des positions nationales, autrement dit de passer à un réel esprit de compromis.

Un des cinq groupes restreints négociant une disposition spécifique a été en mesure de consolider le texte et de s'éteindre, c'est-à-dire de fermer la négociation technique : le groupe dit « fenêtre unique », dont la charge était de négocier une disposition de facilitation du commerce électronique. Les autres groupes restreints s'étant réunis (télécommunications, cryptographie, code source, libre flux de données) progressent plus modestement.

Parallèlement à ces négociations spécialisées, les Membres, réunis en assemblée plénière, ont continué à traiter de deux des sujets dits « horizontaux » : les exceptions générales et l'exception de sécurité, ainsi que la question dite du développement. S'agissant des exceptions, alors que les débats débutent, les Membres expriment des préférences divergentes, certains préférant reformuler les exceptions classiques à l'aune de ce qu'ils estiment être les spécificités du commerce électronique, d'autres estiment que l'accord sur le commerce électronique s'inscrit dans l'architecture présente des Accords de l'OMC et à ce titre devrait incorporer et appliquer *mutatis mutandis* les exceptions du GATT (accord sur les marchandises) et de l'AGCS (accord sur les services). Cette dernière option, la plus sécurisante, permettrait aux Membres de ne pas troubler la sécurité et la prévisibilité juridique qui accompagne ces exceptions, celles-ci ayant été interprétées à de nombreuses reprises par différents groupes spéciaux ou l'Organe d'appel. S'agissant de la question du développement, tous les Membres convergent pour rappeler que les dispositions de traitement spécial et différencié seront un élément crucial de l'accord, que celles-ci doivent être adaptées aux besoins de chacun des

Membres. Toutefois, la question spécifique de la durée des périodes de mise en œuvre plus longues concédées aux pays en développement et les moins avancés pour mettre progressivement en œuvre l'accord reste un objet de débats.

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Un nouveau texte consolidé, actant les progrès accomplis depuis décembre 2022, sera la base nouvelle des négociations à venir au second semestre de l'année 2023.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

Groupe informel sur les mlcro, petites et moyennes entreprises (MPME) - le 3 juillet 2023

Afin de faciliter l'accès des MPME à l'information, les outils [Trade4MSMEs](#), qui fournit des informations aux décideurs politiques et aux entreprises lorsqu'elles veulent exporter des marchandises ou des services et le jeu [Trade Game](#) qui permet d'évaluer ses connaissances des processus d'exportation, ont été présentés lors de cette séquence du groupe informel sur les MPME.

En outre, afin de renforcer les capacités pour favoriser une plus grande inclusion des MPME dans le commerce international, l'UE a mis en avant ses lignes directrices relatives aux opérateurs économiques agréés (OEA), qui visent notamment à rendre le statut d'OEA plus accessible aux MPME. Le Président du groupe, le représentant de la Barbade auprès de l'OMC Matthew WILSON, a indiqué qu'un **guide de bonnes pratiques serait élaboré en la matière en lien avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD).**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Des échanges se sont également tenus autour des MPME détenues par des femmes, sur la base de l'initiative [we-fi](#) (women entrepreneurs finance initiative) et autour de la **numérisation (mettre en place un écosystème règlementaire propice de façon à ce que les dossiers électroniques soient transférables de bout en bout dans le cadre d'une transaction internationale).**

Lors de la Journée internationale des MPME le 27 juin, 3 lauréats de l'édition 2023 de l'initiative "Small Business Champions" ont été récompensés: [COPROGENY](#), coopérative agricole d'Enyeng au Cameroun ; [HeySuccess](#), société de gestion de la formation aux Philippines; et [Divasity.com](#), Programme de financement et de préparation à la commercialisation pour les agroentreprises au Nigéria.

Coordination « Commerce et développement durable » -Groupe des Ambassadeurs francophones (GAF) – Organisation internationale de la Francophonie (OIF) - le 4 juillet 2023

Dans le cadre du Groupe des ambassadeurs francophones à Genève, et de sa coordination « Commerce et développement durable », **la France et le Congo** ont organisé une session le 4 juillet **portant sur les indications géographiques (IG)**, leur cadre juridique et leurs **effets positifs sur l'économie** (revenus, tourisme, relocalisation d'entreprises, exportations), **l'emploi** (emplois directs et indirects, qualifiés, frein à l'exode rural), **l'environnement** (biodiversité, préservation de l'environnement et des paysages), **et la préservation des traditions** (produits de qualité, savoir-faire traditionnels).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Tandis qu'une représentante de l'**OMPI** a pu rappeler le cadre juridique international de protection des indications géographiques et la possibilité d'une **assistance technique pour le développement des filières**, des représentants des instituts nationaux de la propriété intellectuelle et industrielle en **Tunisie** et en **France** ont pu présenter le déploiement de leurs **IG agricoles et artisanales** sur leur territoire. Les membres de l'OIF, notamment en provenance d'Afrique, se sont montrés très intéressés pour poursuivre les discussions et œuvrer en faveur du déploiement des IG sur leur territoire.

Groupe de travail sur l'accession à l'OMC de l'Azerbaïdjan - le 6 juillet 2023

Le 15^{ème} groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan à l'OMC s'est réuni le 6 juillet après six ans d'interruption. Cette nouvelle séquence a permis de mobiliser de nouveau les équipes, sous la responsabilité d'une nouvelle négociatrice en chef et l'impulsion d'un nouveau président du groupe de travail, l'ambassadeur de Turquie auprès de l'OMC Monsieur Alparslan ACARSOY. La délégation

azerbaïdjanaise était conduite par le ministre de l'Economie Mikayil JABBAROV et composée de 25 membres.

Le ministre a fait part des priorités économiques de son pays et reçu le soutien de nombreux membres. Le DGA

Zhang a également participé à la séance et encouragé toutes les parties à avancer sur ce dossier.

Les principaux points de discussion, attestant des travaux restant encore à accomplir, ont porté sur les questions relatives aux **entreprises publiques d'Etat**, au programme de **privatisation**, à la **propriété intellectuelle** et aux mesures de **soutien interne dans l'agriculture**. L'Azerbaïdjan doit désormais mettre à jour le rapport du groupe de travail au regard des réformes mises en œuvre

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Développement (CCD) - le 11 juillet 2023

La séance a débuté par une discussion autour du **mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié (TSD)**; les membres regrettant que ce mécanisme n'ait pas été mis en place depuis la déclaration de Bali. Des consultations et séances informelles pourraient être mises en place pour avancer sur le sujet.

En comité ordinaire, les membres ont débattu de la **réforme de l'OMC liée au développement et ont évoqué leurs sujets prioritaires** : transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des PMA, traitement spécial et différencié (proposition du G90), programme de travail pour les petites économies mais également des sujets plus vastes tels l'agriculture, la sécurité alimentaire, la pêche, l'environnement, le règlement des différends, la propriété intellectuelle, le commerce électronique et le transfert de technologies.

Sur le sujet des subventions industrielles et des communications récentes du groupe africain, les pays

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - le 11 juillet 2023

La Barbade a rejoint le TESSD lors de cette réunion.

Les membres ont pu évoquer la voie à suivre pour préparer une **déclaration en vue de la treizième conférence ministérielle (CM13) de l'OMC**. Les Membres se sont basés sur les discussions et les documents issus de trois des quatre groupes de travail informels dédiés aux : i) **biens et services verts** (liste de biens et services, obstacles identifiés, recommandations); ii) **mesures climatiques liées au commerce** (étude des pratiques et élaboration de principes et lignes directrices pour la conception des mesures et leur suivi); iii) **économie circulaire** (cartographie).

De plus, la proposition relative à l'élaboration **d'un outil en matière de commerce et de durabilité environnementale** a

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

ces dernières années et fournir un plan législatif révisé. Sur le plan bilatéral, l'Azerbaïdjan devrait fournir des offres révisées.

L'Union européenne a rappelé à plusieurs reprises le processus en cours de **modernisation de l'accord de partenariat global** entre les deux parties, permettant également à l'Azerbaïdjan d'œuvrer en faveur d'une mise en conformité avec les règles de l'OMC.

développés se sont montrés ouverts à la discussion au sein d'instances dédiées ou spécialisées. Pour rappel, une des communications du groupe africain entrant dans le cadre de son plaidoyer pour un *policy space* industriel porte sur les **subventions et mesures compensatoires** et prévoit notamment de réviser les critères d'éligibilité des PED pouvant déroger à l'interdiction de subventions subordonnées aux résultats à l'exportation et de travailler à la définition d'un seuil en contenu local. Les discussions devraient se poursuivre au sein des comités d'expertise concernés et peut-être lors d'une retraite à l'automne sur la politique industrielle.

D'autres points à l'ordre du jour ont été également largement débattus, notamment le sujet des **contributions volontaires à la coopération technique et à la formation en baisse en 2022, les enjeux de sécurité alimentaire et le programme de travail du commerce électronique**.

été étudiée par les Membres et pourrait être un des livrables possibles. Cet outil d'informations pourrait éclairer les décideurs en matière de politique d'investissement et de commerce. Certains membres néanmoins ont craint un risque de doublon vis-à-vis d'outils déjà existants, un coût élevé de mise en œuvre ainsi qu'une pression supplémentaire de notification pour les pays en développement.

La question de l'**élévation des sujets discutés en TESSD au sein du Comité Commerce et Environnement (CCE)** a été mentionnée à plusieurs reprises dans la perspective de faire participer des pays non membres des TESSD aux discussions.

Semaine et comité SPS du 11 au 14 juillet 2023

Le Comité SPS se réunit trois fois par an et est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en oeuvre de l'Accord SPS de 1995. Lors du comité de juillet, 49 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) furent abordées, dont 1 nouvelle (le Brésil considère que le Canada continue d'interdire des importations de volailles originaires de zones récemment reconnues indemnes par l'OMSA).

L'UE a formulé 22 PCS offensives, toutes déjà soulevées auparavant. Plusieurs préoccupations portent sur la lenteur des procédures d'approbation pour les importations notamment en Chine et en Inde. **L'UE a répondu à 11 PCS, toutes déjà soulevées auparavant,** concernant en particulier les limites maximales de résidus (LMR) et le règlement européen (R2023/905) interdisant l'importation

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Règlement des différends

Réunion de l'Organe de règlement des différends du 28 juillet 2023

Un second groupe spécial a été établi à la demande de l'UE dans l'affaire qui l'oppose aux Etats-Unis depuis 2019 au sujet des droits compensateurs appliqués sur les importations d'olives espagnoles.

L'UE estime en effet que **les Etats-Unis ne se sont pas conformés aux conclusions du groupe spécial qui avait jugé en novembre 2021 que les droits de douane compensateurs imposés sur les importations d'olives espagnoles, en vigueur depuis 2018, étaient incompatibles avec les règles de l'OMC.** L'UE considère que le défaut de conformité porte sur le droit et son application. Les Etats-Unis n'ont en effet pas modifié la section 771B de leur loi douanière de 1930 (Tariff Act) alors que le groupe spécial l'a déclarée incompatible avec les dispositions de l'OMC dans la mesure où elle présume qu'une subvention au secteur de la production agricole est intégralement transférée au maillon suivant, si deux circonstances factuelles sont réunies. S'agissant des faits, les Etats-Unis ont certes révisé à la baisse, avec effet au 1^{er} janvier 2023, les droits de douane pour tenir compte de données complémentaires (une partie du paiement aux agriculteurs a bénéficié à des productions autres que les olives) mais, pour l'UE, le défaut de détermination quant à l'existence d'un transfert et de son degré persiste.

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail sur le transfert de technologie - le 17 juillet 2023

Le groupe de travail sur le transfert de technologie s'est réuni une seconde fois en 2023, le 17 juillet, sous la présidence de l'Ambassadrice du Chili Sofia BOZA. **Lors de cette rencontre, les membres ont pu échanger sur les 6 nouvelles communications du groupe africain portant sur le transfert de technologie et entrant dans le cadre de son plaidoyer pour un *policy space* industriel.** S'agissant des ADPIC, le groupe africain a estimé, bien que l'accord

des animaux et des produits issus des animaux traités aux antibiotiques activateurs de croissance ou critiques pour la santé humaine.

S'agissant du programme de travail sur la déclaration de la 12^{ème} conférence ministérielle sur **les nouveaux défis SPS**, les réunions par groupes thématiques ont pris fin en mai. Des documents de synthèse sont en préparation et seront discutés lors du comité SPS de novembre. **L'objectif est de finaliser un rapport en vue de son adoption lors de la 13^{ème} conférence ministérielle (février 2024).**

Le prochain comité SPS est programmé du 15 au 17 novembre 2023.

Le rapport rendu dans l'affaire des droits antidumping imposés par la Chine sur l'importation de produits laminés en acier en provenance du Japon a été adopté par l'Organe de règlement des différends. Bien que les deux parties à ce différend aient conclu un accord d'arbitrage dans le cadre de l'Arrangement provisoire multipartite d'arbitrage en appel, aucune des parties n'a en effet souhaité faire appel du rapport.

Enfin, le facilitateur a fait **un point d'étape sur le processus informel de discussions sur la réforme du règlement des différends.** Il a évoqué la tenue de discussions très techniques sur le fond qui avaient permis de consolider près de 80% des propositions émises par les Membres. Parmi les 20% restantes, la moitié porte sur des questions sensibles et devra faire l'objet de discussions supplémentaires pour tenter de définir une approche commune sur des solutions possibles.

La phase de rédaction sur les propositions consolidées débutera en septembre et sera ouverte à tous les Membres. Le rythme devrait être très soutenu afin d'être en mesure de présenter un paquet final de propositions lors de la CM13.

prévoyait une protection de la propriété intellectuelle et un transfert de technologies, que les mécanismes en place n'avaient **pas suffisamment stimulé les capacités de production des pays en développement.**

Outre les **ADPIC**, les travaux du groupe africain ont porté sur le **secteur agricole**, sur **l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques**, sur **la facilitation des échanges et sur le programme de travail sur le commerce électronique**. Dans les différents cas, le groupe africain a fait un constat d'échec de l'absorption des technologies produites à l'étranger par les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA), a suggéré des solutions et proposé d'en discuter afin d'établir des recommandations en vue de la CM13 et à plus long terme. Les membres se sont montrés ouverts à la tenue de telles discussions.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire – les 17 et 18 juillet 2023

Le comité en charge des négociations agricoles a poursuivi ses travaux les 17 et 18 juillet.

Sur **les stocks publics**, la proposition d'un groupe large de PED, emmené par l'Inde et l'Indonésie, vise à perpétuer la dérogation temporaire accordée lors de la conférence de Bali. Elle est inacceptable pour plusieurs membres qui estiment que les stocks publics doivent être abordés dans le cadre d'une réforme globale des soutiens.

La discussion sur **les soutiens internes**, qui sera nécessairement un processus long, **est structurée, depuis juin, autour de deux propositions. Celle du groupe des pays africains propose de limiter l'ensemble des soutiens** (les soutiens distorsifs, la boîte bleue et les paiements directs de la boîte verte). Cette proposition préserve néanmoins les soutiens que les PED sont autorisés à accorder pour les investissements ou les petits agriculteurs. Elle inclut une dérogation au de minimis en cas de crise alimentaire.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique - le 18 juillet 2023

Le 18 juillet 2023, la facilitatrice mauricienne des travaux de redynamisation du programme de travail sur le commerce électronique de 1998 mandatés à la 12^e ministérielle convoquait **une nouvelle séance dédiée au moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques**. Celui-ci est, depuis son adoption, reconduit à l'occasion de chaque ministérielle.

A l'instar des débats passés, les Membres se polarisent quant à la question de la reconduction du moratoire à l'occasion de la 13^e ministérielle. Les divergences sont relatives à la couverture matérielle de l'assiette du moratoire : les transmissions électroniques. En substance, un groupe restreint de Membres estime que la notion de transmission électronique ne couvre que les bits et octets véhicules du contenu de la transmission (ebook, vidéo, fichier audio, prestation de service ou bien délivrés électroniquement plus largement). Cette interprétation réduit quasiment à néant la pertinence du moratoire, la valeur ajoutée résidant naturellement dans le contenu des transmissions électroniques et non dans les véhicules de transmission de celui-ci. Une majorité de Membres – *parmi lesquels l'Union européenne et ses affinitaires* – s'oppose à cette interprétation, et rappelle que le moratoire a

Le Royaume-Uni a également diffusé une communication pour encourager les **partenariats de licences volontaires**.

La proposition du Costa Rica est ciblée sur les paiements distorsifs, toutes composantes incluses, dont elle organise la réduction progressive, en la concentrant sur les cinq pays - Chine, UE, Inde, USA, Japon. La proposition prévoit en complément de limiter le soutien par produit sauf si le pays est importateur net.

Sur le **mécanisme de sauvegarde spéciale**, la proposition des pays africains est considérée par plusieurs membres comme inacceptable en l'absence de progrès parallèle sur l'accès au marché.

Les pays qui combattent l'invasion de la Russie en Ukraine ont par ailleurs fermement condamné la décision de la Russie de ne pas reconduire l'initiative des céréales de la mer noire.

La prochaine session de négociations, programmée les 25 et 26 septembre, est reportée au 19 et 20 octobre.

accompagné le développement du commerce électronique, qu'il est un instrument important du développement des petites et moyennes entreprises, qu'il sert le développement en tant que tel, et qu'ainsi il assure prévisibilité et sécurité des échanges de biens et services délivrés électroniquement.

La teneur des débats relative au moratoire est sensiblement la même que celle qui précédait sa reconduction avant la 12^e ministérielle. C'est dire que nonobstant la production de nouvelles données objectives par plusieurs organisations internationales comme l'OCDE ou la CNUCED pour mieux informer les débats, toutes soulignant la valeur ajoutée du moratoire, à ce jour unique élément positif produit par l'OMC en matière de commerce électronique, les débats entre les Membres semblent rétifs aux données techniques pour préférer une teneur politique, pour laquelle l'opposition entre les Membres développés et en développement est parfois feinte par certains Membres, plusieurs Membres en développement défendant le moratoire comme un élément important du développement du commerce électronique pour leur économie. Par conséquent, le moratoire sera probablement, à nouveau, un élément

important des négociations à l'heure de la 13^e ministérielle en février 2024 à Abu Dhabi.

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Réforme des subventions aux énergies fossiles (FFSR) - le 18 juillet 2023

Pour rappel, le groupe de travail sur la réforme des subventions aux énergies fossiles qui s'est réuni le 18 juillet œuvre autour de trois questionnements dans la perspective de la CM13 et au-delà : i) l'utilisation des mécanismes de l'OMC pour accroître la **transparence** de la réforme des subventions aux combustibles fossiles ; ii) la poursuite des travaux d'analyse visant à **recenser et à classer les subventions** aux combustibles fossiles du point de vue des effets de **distorsion des échanges** et des dommages causés à l'environnement ; et iii) **l'élaboration de meilleures pratiques** pour veiller à ce que toutes les

mesures de soutien aux combustibles fossiles adoptées pendant les crises énergétiques restent **ciblées, transparentes et temporaires**.

Un rapport du secrétariat attendu d'ici la fin de l'année devrait mesurer les impacts sur le commerce des différentes mesures de soutien au secteur de l'énergie et certains membres ont rappelé, qu'au-delà de la conception des mesures, il convenait de s'attaquer avant tout à la réduction de ces soutiens.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale des Fidji - les 19 et 21 juillet 2023

Les Membres ont félicité les Fidji pour leur reprise économique après la pandémie de COVID-19 et les différentes mesures mises en place concernant **l'investissement, le développement, le genre, la facilitation des échanges, les MPME, ainsi que la bonne gestion des dépenses publiques**.

L'Union européenne a ainsi **salué les efforts des Fidji pour bâtir une économie durable sur le plan environnemental** et leur rôle de « solides partenaires » dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUC).

Les Membres ont mis en exergue la participation active des Fidji au sein de l'OMC, en particulier dans le cadre des initiatives environnementales mais aussi au sein de l'économie régionale.

Les Membres ont invité les Fidji à réformer les conditions d'accès au secteur agricole et à transmettre leurs notifications en attente.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Conseil général de l'OMC des 24-25 juillet 2023

Le Conseil général a précisé le calendrier de préparation de la 13^{ème} conférence ministérielle : retraite sur les subventions industrielles (26 septembre), réunion des chefs de délégation le 10 octobre, réunion de haut niveau (« senior officials meeting » ou SOM) les 23-24 octobre, conseils généraux en novembre et décembre.

reste à l'agenda. Les désaccords persistent sur le moratoire sur les droits de douane pour les transactions électronique. Enfin, si une décision partielle pour mieux accompagner à l'OMC la graduation des PMA est à portée de main, les attentes des pays en développement sur le développement vont bien au-delà.

Les échanges n'ont toutefois pas permis de stabiliser l'agenda de la SOM. La réforme du règlement des différends est une priorité pour la quasi-totalité des membres mais la méthode informelle de négociation, bien que montrant une certaine efficacité, reste critiquée. Les désaccords restent patents sur l'agriculture et la façon d'apporter une réponse immédiate aux enjeux de sécurité alimentaire. Les négociations de phase 2 sur la pêche dépendront de la volonté politique des Membres d'aller de l'avant. La question de l'extension de la dérogation à l'accord ADPIC aux traitements et diagnostics anticovid, soutenue par une majorité des pays en développement,

S'agissant de la fonction délibérative de l'OMC, les Membres **ont salué la redynamisation des travaux du comité commerce et environnement et l'organisation prochaine d'une retraite à l'OMC le 26 septembre sur les subventions industrielles comme l'avait proposé l'Union européenne**. De nombreuses communications ont par ailleurs été présentées, notamment par le groupe africain, sur les mesures climatiques en lien avec le commerce et la demande de flexibilités additionnelles pour l'industrialisation des PED.

etienne.oudotdedainville@dgtresor.gouv.fr

Validation du Rapport de l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) dans le cadre de la septième évaluation du mécanisme d'examen des politiques commerciales - le 26 juillet 2023

La septième évaluation du mécanisme d'examen des politiques commerciales, qui avait débuté en 2022, a été conclue le 26 juillet 2023 en séance formelle, par l'approbation du rapport de l'OEPC qui sera présenté lors de la prochaine conférence ministérielle. Les membres se sont accordés pour dire que les EPC continuaient de remplir une **fonction essentielle à l'OMC** mais également que **la charge pour les membres soumis à examen, et pour le secrétariat, devait être réduite**.

Aussi, selon ce rapport, les cycles d'examen resteront identiques (3, 5, 7 ans en fonction des pays) tout comme la structure des deux jours de réunions. Les rapports seront concis « dans la mesure du possible » et devront être axés sur les changements récents, les questions en suspens depuis le dernier examen, les nouvelles évolutions liées au

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

commerce et les notifications. L'outil informatique sera modernisé.

Sur la question disputée des questions écrites communiquées à l'avance, les Membres ont convenu de **« faire preuve de modération », avec une limite indicative de 75 questions écrites par pays**.

Compte tenu de la forte implication des membres durant cet exercice, de la bonne tenue des EPC en 2022 et 2023, complets et denses, et des nombreuses références aux EPC lors des comités réguliers de l'OMC en tant que recueil d'informations, il est confirmé que **les EPC restent des exercices très utiles pour l'ensemble des membres et un des livrables phares de l'OMC**.

ACTIVITÉS DE LA FRANCE A L'OMC

En marge du Comité sur l'agriculture - Atelier « Semences et revitalisation de la révolution verte » - 19 juillet 2023

L'événement, organisé par la Corée avec l'appui de l'Argentine, s'inscrit dans le cadre du **programme de travail du Comité sur l'agriculture sur la sécurité alimentaire**. Il éclaire le troisième volet de ce programme consacré au développement d'une production résiliente dans les pays importateurs nets.

La Corée a présenté la **révolution verte des années 1960-1970** caractérisée par la création d'une nouvelle variété de riz (Tong-il) adaptée au climat extrême du pays. Depuis les années 1990, la Corée développe une coopération scientifique (« Africa K-rice belt project ») avec 8 pays subsahariens, axée sur la recherche de variétés de riz et de maïs adaptées.

L'**Institut international pour la recherche sur le riz (IRRI)** a rappelé qu'en Afrique les besoins ne sont actuellement couverts qu'à environ 55% et que la couverture diminue de façon marquée depuis les années 2000. Si de nouvelles variétés existent, elles ne sont pas pour autant adoptées par les agriculteurs. Aussi, les **opérateurs locaux constituent le maillon cible**. Il convient de concentrer les efforts sur ces forces vives et de développer leur compétence en matière de semences. L'autre enjeu consiste à **clarifier les règles de propriété intellectuelle**.

La **fédération internationale des semences (ISF)**, représentant le secteur privé, a fait valoir que la création variétale nécessite un investissement continu dans les techniques, la recherche et l'innovation. La technique Crispr/cas9 (nouvelle technique génomique), simple et efficace, permet de démocratiser la création de nouvelles variétés. Du fait des multiples franchissements de frontières aux étapes de la création et la multiplication,

l'harmonisation des réglementations est nécessaire. Pour les variétés modifiées génétiquement, l'espace réglementaire est fragmenté. Si de nombreux pays ont une réglementation ouverte (l'Amérique latine et l'Asie sont pionnières), la Chine et l'UE ont entamé une phase de débat (cf nouvelle proposition de la Commission sur les NTG du 5/7/2023). En Afrique, le Nigeria et le Kenya ont une réglementation ouverte, tandis que l'Afrique du sud refuse ces nouvelles semences et que les autres pays n'ont pas réglementé.

La **banque africaine de développement** et la **banque de développement asiatique** ont présenté leur stratégie d'aide au secteur des semences et aux productions agricoles résilientes.



Deux experts du **CIRAD, institut de recherche agronomique français pour les productions tropicales**, ont présenté « Food-sec semences », un projet co-financé par le Fonds européen de développement. Le CIRAD, en tant que chef de file, orchestre la structuration d'une filière régionale pour la production de semences vivrières à Madagascar, Maurice, Seychelles et Comores.

L'intervention a permis de valoriser un projet de taille modeste, une orientation agroécologie (la sélection vise des semences compatibles avec la réduction des

pesticides) et une véritable coopération régionale. Le CIRAD insiste sur la formation des personnes, seul moyen de garantir la pérennité des avancées.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Mois de Septembre 2023 - Réunions connues à ce jour

05

Comité du commerce et du développement - Réunion informelle ouverte sur l'Aide pour le commerce
Réunion informelle ouverte - Comité du commerce et de l'environnement

06

Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)

07

Jeûne genevois – jour férié à l'OMC

08

Jour férié à l'OMC

11

Réunion informelle - Comité du budget, des finances et de l'administration - Séance technique

12, 13, 14, 15

Forum public

12

Conférence présidentielle avec Gordon Brown

18

Réunion informelle - Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information
Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation -
Séance d'ouverture de la Semaine de la pêche
Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés
Réunion informelle - Comité du budget, des finances et de l'administration - Séance technique
Réunion informelle - Comité des règles d'origine

19

Organe de règlement des différends
Réunion informelle - Conseil du commerce des marchandises
Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - premier groupe
Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - deuxième groupe

20

Comité Des Accords Commerciaux Régionaux Séance D'information Sur Les Procédures D'examen Des Accords Commerciaux Régionaux Dans Le Cadre Du Mécanisme Pour La Transparence Des Acr
Réunion informelle - Comité de l'évaluation en douane
Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - troisième groupe
Organe d'examen des politiques commerciales - Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
Réunion informelle du Sous-Comité des pays les moins avancés
Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - quatrième groupe

21

Comité du budget, des finances et de l'administration
Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable
Programme de travail sur le commerce électronique - Discussion spécifique
Comité Des Accords Commerciaux Régionaux Séance D'information Sur Les Procédures D'examen Des Accords Commerciaux Régionaux Dans Le Cadre Du Mécanisme Pour La Transparence Des Acr

25

Comité des licences d'importation - Atelier
Comité des accords commerciaux régionaux

27

Comité de l'agriculture
Organe d'examen des politiques commerciales - Jordanie

28

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce - Séance thématique informelle
Comité de l'agriculture

29

Réunion informelle du Comité des licences d'importation
Organe d'examen des politiques commerciales - Jordanie
Consultations intersessions – Déclaration SPS de la CM12
Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES
Parution le 14/09/2023

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>